

## TRADUCTION

### **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL TENUE EN LA VILLE DE MONTRÉAL LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE**

---

<< Écoles secondaires Options I et II/Venture – Projet de travaux de maçonnerie – (MELS Mesure 50710 – 2010-2011) – Attribution de contrat

---

ATTENDU QUE les Services de l'équipement ont procédé à l'invitation d'appel d'offres pour le projet de travaux de maçonnerie aux écoles secondaires Options I et II/Venture;

ATTENDU QUE les offres reçues ont été ouvertes à l'heure fixée;

ATTENDU QUE l'architecte en charge du projet a effectué une analyse des offres et a recommandé que le contrat soit attribué à l'offre la moins élevée, conforme au cahier des charges;

ATTENDU QUE le directeur des Services de l'équipement appuie la recommandation;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 8 du Règlement no 2, l'attribution d'un contrat de construction / rénovation excédant 25 000 \$, est sujette à l'approbation du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME GINETTE SAUVÉ-FRANKEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat pour le projet de travaux de maçonnerie aux écoles secondaires Options I et II/Venture soit attribué au soumissionnaire le moins élevé, dont l'offre est conforme au cahier des charges dans l'ordre suivant, au cas où le premier et/ou le second soumissionnaire refuse le mandat –

<u>Ordre de priorité</u>	<u>Entrepreneur</u>	<u>Montant de soumission (taxes incl.)</u>
1	Restaurex Inc.	79 149,39 \$
2	AGR Construction Inc.	80 034,59 \$
3	St-Denis Thompson Inc.	106 975,58 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les cadres supérieurs de la Commission soient autorisés à prendre toute mesure nécessaire, y compris le recours légal, afin de protéger les meilleurs intérêts de la Commission en matière de tout refus par un soumissionnaire de signer le contrat, conformément aux termes du cahier des charges.

IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la Commission.

VOTE: 5-0-0 (M. D. Spiridigliozzi, M. F. Verrillo absents)

Résolution E11-09-27-5.3>>

JE CERTIFIE QUE ce qui précède est un extrait véritable et exact du procès-verbal d'une réunion du COMITÉ EXÉCUTIF de la COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL tenue le 27 septembre 2011.

(Signée)  
(Mme) Joanne Bisbikos  
Secrétaire générale

JE CERTIFIE QUE ce qui précède est une traduction de l'extrait du procès-verbal ci-dessus mentionné.

(Mme) Joanne Bisbikos  
Secrétaire générale

Le 13 octobre 2011